

## LES OPERATIONS DE CAPITAL

*Le terme de la semaine - 13 au 17 mai 2019*

### FLOTTANT

La capitalisation boursière flottante ou le flottant est une partie du capital d'une société cotée en bourse qui n'est pas détenue par des actionnaires stables.

C'est donc la part du capital de la société qui est susceptible, à court terme, d'être cédée en bourse. Il peut être exprimé en valeur ou plus fréquemment en pourcentage de la capitalisation. Toute chose égale par ailleurs, plus le flottant d'une société est important, meilleure sera la liquidité de ses actions et plus faibles seront les amplitudes de cours de son action.

Cette notion exclut dès lors la partie du capital d'une société détenue par des actionnaires qui n'ont pas l'intention de vendre, à cause d'un pacte d'actionnaires, de raisons sentimentales ou d'une stratégie de long terme. Son calcul exclut à ce titre les actions contrôlées par :

- l'entreprise elle-même ou une de ses filiales ;
- des sociétés liées dans le cadre de pacte d'actionnaires, notamment les actions couvertes par des clauses de préemption ;
- celles détenues par certains investisseurs ayant manifesté leur intention d'une détention durable.

Sur le Marché Financier Régional, le flottant minimal exigé aux sociétés cotées est de 20 %.

